Coronavirus (Covid-19) : l’attestation de déplacement dérogatoire disponible sur votre smartphone !

Pendant le confinement, avoir une imprimante c’est bien, mais avoir les feuilles de papier, l’ordinateur et les cartouches d’encre, c’est encore mieux. En effet, si les plus chanceux peuvent imprimer rapidement l’attestation de déplacement exceptionnel, d’autres sont contraints de la rédiger sur papier libre.

C’est pourquoi, depuis le lundi 6 avril, vous pouvez remplir votre attestation numérique directement depuis votre téléphone portable. Le site précise qu’aucune information personnelle n’est collectée.

Voici le lien : https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel

Une fois le formulaire téléchargé, remplissez les différents champs et choisissez votre motif de sortie. Enfin, cliquez sur « Générer mon attestation ». Attention, veillez à créer et remplir une nouvelle attestation à chaque sortie.

Lors du contrôle, il est impératif de présenter votre pièce d’identité et l’attestation téléchargée sur votre smartphone. Un symbole carré ou « QR Code » y figure permettant aux forces de l’ordre de le scanner et de vérifier toutes les informations nécessaires dont l’heure de sortie et l’heure à laquelle l’attestation a été générée. Néanmoins, sachez que si vous préférez la version papier, vous pouvez continuer de l’utiliser.

Les sorties doivent toutefois rester exceptionnelles alors prenez soin de vous, restez chez vous !

Crédit photo: Adobe Stock